

**Séance publique du 22 décembre 2003**

**Délibération n° 2003-1597**

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2004 - budget annexe des eaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2004 du budget annexe des eaux, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 53 170 764 € en dépenses et en recettes, toutes sections confondues.

En raison de l'affermage du service d'eau potable, le budget d'exploitation (21 869 833 €) reflète pour l'essentiel des flux financiers entre la Communauté urbaine et les compagnies fermières. La section d'investissement (31 300 931 €) traduit l'effort financier consenti par la collectivité pour la mise en œuvre des objectifs du plan de mandat : qualité et sûreté de la production et de la distribution d'eau potable, service public vital pour la population de l'agglomération.

**Budget primitif 2004 - budget annexe des eaux - présentation générale en € TTC - tableau n° 1**

Libellé	Charges	Produits
<b>exploitation</b>		
<b>mouvements réels</b>	<b>6 822 482</b>	<b>20 206 930</b>
dont redevance d'exploitation		9 457 240
dont remboursement de la dette		
<b>mouvements d'ordre</b>	<b>15 047 351</b>	<b>1 662 903</b>
intérêts courus	16 900	15 900
amortissements	9 330 451	1 647 003
virement à la section d'investissement	5 700 000	
<b>sous-total de l'exploitation</b>	<b>21 869 833</b>	<b>21 869 833</b>
<b>investissement</b>		
<b>investissement opérationnel</b>	<b>20 500 000</b>	<b>6 403 044</b>
subventions et aides de l'Agence de l'eau		3 022 608
immobilisations	20 500 000	3 380 436
dépenses imprévues	306 404	
<b>mouvements financiers</b>	<b>8 831 624</b>	<b>9 850 536</b>
programme d'emprunts et dettes	5 481 088	6 500 000
créances de TVA	3 350 536	3 350 536
<b>sous-total des mouvements réels</b>	<b>29 638 028</b>	<b>16 253 580</b>

<b>mouvements d'ordre</b>	<b>1 662 903</b>	<b>15 047 351</b>
intérêts courus	15 900	16 900
amortissements	1 647 003	9 330 451
virement de la section d'exploitation		5 700 000
<b>sous-total de l'investissement</b>	<b>31 300 931</b>	<b>31 300 931</b>
<b>total du budget annexe des eaux</b>	<b>53 170 764</b>	<b>53 170 764</b>

Ce budget d'un service public à caractère industriel et commercial est régi comptablement et budgétairement par l'instruction M49, révisée par l'arrêté du 27 août 2002. La gestion financière se fait, comme pour tous les budgets de la Communauté, par autorisations de programme et crédits de paiement. Les crédits inscrits le sont pour leurs montants toutes taxes comprises. La TVA, due et mandatée dans les écritures budgétaires, est récupérée par les fermiers auprès des services fiscaux puis reversée à la Communauté. Ceci donne lieu à des écritures d'ordre, en dépenses et en recettes, et augmente les volumes d'investissement de 3,5 M€ sans signification économique.

La production annuelle d'eau potable (de l'ordre de 110 millions de mètres cubes) se fait pour l'essentiel à partir de la zone de captage de Crépieux Charmy au nord de Lyon. Les eaux sont traitées par l'usine de Croix-Luizet et si besoin par celle de Rillieux la Pape. La distribution est assurée par un réseau long de plus de 3 600 kilomètres, auprès de 260 000 abonnés, réseau qu'il convient de pérenniser et d'étendre.

### SECTION D'EXPLOITATION

Arrêtée à 21,870 M€ la section d'exploitation est en progression par rapport à 2003 de 1,80 % en dépenses et en recettes. En mouvements réels, les recettes progressent de 2,16 % alors que les dépenses augmentent de 18,25 % en raison du versement de 1,3 M€ au syndicat, Millery-Mornant pour la sortie de la commune de Charly. A périmètre comparable, les dépenses diminuent de 7 %. L'autofinancement dégagé s'élève à 13,4 M€, inférieur à celui de l'an dernier de 0,61 € que l'an dernier.

La part des amortissements est de 7,684 M€ en net, le virement à la section d'investissement peut être évalué à 5,7 M€ comme pour l'exercice précédent.

#### Les produits de l'exploitation (tableau n° 2)

En mouvements réels les produits s'élèvent à 20,21 M€. Ils étaient de 19,8 M€ en 2003, ce qui fait une progression de 2,16 %.

#### Budget primitif 2004 - budget annexe des eaux - produits d'exploitation en € TTC - tableau n° 2

Nature	BP 2003	BP 2004	Evol. %
<b>atténuation de charges</b>	<b>386 100</b>	<b>386 100</b>	<b>0,00 %</b>
remboursement des charges sociales			
<b>ventes de produits</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>0,00 %</b>
<b>autres produits de gestion courante</b>	<b>9 824 090</b>	<b>10 137 240</b>	<b>3,19 %</b>
2° élément de la redevance (exploitation)	9 094 090	9 457 240	3,99 %
redevance Voies navigables de France	530 000	500 000	- 5,66 %
redevances télécom, EDF	200 000	180 000	- 10,00 %
<b>produits financiers</b>	<b>9 153 881</b>	<b>9 046 836</b>	<b>- 1,17 %</b>
1er élément de la redevance (dette)	9 153 881	9 046 836	- 1,17 %

<b>produits exceptionnels</b>	<b>414 400</b>	<b>635 754</b>	<b>53,42 %</b>
remboursement des taxes foncières	331 900	352 814	6,30 %
remboursement assurances, cession d'actifs	82 500	46 000	- 44,24 %
remboursement auprès des fermiers contrôle affermage		<b>236 940</b>	
<b>sous-total des mouvements réels</b>	<b>19 779 471</b>	<b>20 206 930</b>	<b>2,16 %</b>
<b>mouvements d'ordre</b>	<b>1 704 266</b>	<b>1 662 903</b>	
lcne		15 900	
amortissements	1 704 266	1 647 003	- 3,36 %
<b>total général des produits d'exploitation</b>	<b>21 483 737</b>	<b>21 869 833</b>	<b>1,80 %</b>

Le produit de la redevance d'exploitation (2° élément du contrat d'affermage) est de 9,457 M€, en hausse de 3,99 % par rapport à 2003, suivant la progression du coefficient contractuel.

Le prix de l'eau par mètre cube HT, est porté au 1er janvier 2004, de 1,10 € à 1,15 € pour une consommation semestrielle de 60 mètres cube et un compteur de 15 mm de diamètre.

Le remboursement de la dette contractée pour les biens transférés au 1er janvier 1987, s'élève à 9,047 €. Il suit le rythme d'amortissement du capital d'une dette en extinction et est en diminution de 0,62 %. A titre d'information, l'annuité de la dette payée par la Communauté en 2004 à la suite de ses actions de gestion active, s'élève à 7,29 M€. La couverture de cette annuité par le remboursement de la dette est de 125 %.

#### Budget primitif 2004 - budget annexe des eaux - tableau n° 3

Libellé	CA 2001	CA 2002	BP 2003	BP 2004
remboursement de la dette (1er élément)	9,73 €	9,29 €	9,15 €	9,05 €
redevance d'exploitation (2° élément)	8,64 €	8,92 €	9,09 €	9,46 €
<b>sous-total des versements des fermiers</b>	<b>18,37 €</b>	<b>18,21 €</b>	<b>18,25 €</b>	<b>18,51 €</b>
évolution annuelle (en %)	- 4,65 %	- 0,90 %	0,21 %	1,39 %
recettes réelles d'exploitation	19,33 €	19,28 €	19,49 €	21
<b>ratio des versements-recettes réelles</b>	<b>95,05 %</b>	<b>94,45 %</b>	<b>93,61 %</b>	<b>91,57 %</b>
évolution du ratio	0,44 %	- 0,64 %	- 1,35 %	- 2,18 %
annuité de la dette à long terme	7,39 €	7,46 €	7,29 €	7,77 €
<b>couverture de l'annuité par le remboursement</b>	<b>130,56 %</b>	<b>124,37 %</b>	<b>125,57 %</b>	<b>116,44 %</b>

- les autres produits concernent divers remboursements et reversements : celui des charges sociales des personnels détachés, des taxes foncières et la contre-valeur de la redevance versée aux Voies navigables de France et s'élèvent à 1,07 M€.

#### Les charges de l'exploitation (tableau n° 4)

Les charges réelles s'élèvent à 6,822 M€ contre 5,769 M€ l'an passé en raison de la subvention pour travaux au syndicat des eaux Millery Mornant s'élevant à 1,3 M€ pour la sortie de la commune de Charly et son raccordement au réseau communautaire.

A périmètre égal, les autres charges diminuent de 7,12 % témoignant de l'effort pour contrôler leur évolution, dans un service assuré en affermage.

La part la plus importante est celle des intérêts de la dette (2,272 M€) en diminution de 3 % cette année, par effet conjugué de l'extinction de contrats anciens et de l'amortissement anticipé de contrats en cours très partiellement compensés par les avances remboursables accordées par l'Agence de l'eau. Le désendettement de la Communauté urbaine dans ce budget et la prise en charge d'une partie de la dette dans le cadre de l'affermage (tableau n° 3) laissent une marge de manœuvre intéressante pour de nouveaux emprunts auprès des organismes bancaires afin de financer les investissements.

Les autres charges sont destinées, outre les achats, au paiement de prestations extérieures pour 0,755 M€. Les charges du personnel, à hauteur de 1,398 M€ sont en fait le remboursement au budget de l'assainissement du coût salarial du personnel de la direction de l'eau qui travaille en partie pour l'assainissement des eaux usées, en partie pour les ouvrages d'eau potable et la surveillance de l'application du contrat d'affermage.

Les dotations aux amortissements (7,684 M€ en net), les intérêts courus non échus constituent avec le virement (5,7 M€) un transfert de crédits vers l'investissement de 13,384 M€ inférieur à celui de l'année précédente de 0,620 M€

#### Budget primitif 2004 - budget annexe des eaux - charges d'exploitation en € HT - tableau n° 4

Nature	BP 2003	BP 2004	Evol. %
<b>achats</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>	<b>0,00 %</b>
<b>services extérieurs</b>	<b>362 480</b>	<b>354 523</b>	<b>- 2,20 %</b>
informatique	92 650	99 823	7,74 %
primes assurances	16 510	19 670	19,14 %
entretien des biens meubles	13 610	11 750	- 13,67 %
locations immobilières	46 000	55 000	19,57 %
frais de stages et études	193 710	168 280	- 13,13 %
<b>autres services extérieurs</b>	<b>347 300</b>	<b>400 300</b>	<b>15,26 %</b>
rémunérations de prestations de service	335 000	370 000	10,45 %
frais d'actes et de contentieux	7 700	17 700	129,87 %
insertion, publicité	4 600	10 000	117,39 %
déplacements et missions		2 600	
<b>impôts et taxes</b>	<b>882 149</b>	<b>622 371</b>	<b>- 29,45 %</b>
versement transport, CNFPT	19 844	20 557	3,59 %
taxes foncières	332 305	351 814	5,87 %
redevance VNF	530 000	250 000	- 52,83 %
<b>charges de personnel</b>	<b>1 372 530</b>	<b>1 398 407</b>	<b>1,89 %</b>
rémunération principale	773 195	787 113	1,80 %
indemnités et primes	51 000	51 603	
cotisations Urssaf	97 500	98 036	0,55 %
CNRA CL	450 835	461 655	2,40 %
<b>autres charges de gestion courante</b>	<b>387 620</b>	<b>207 620</b>	<b>- 46,44 %</b>
créances irrécouvrables	7 620	7 620	
charges de gestion courante	380 000	200 000	- 47,37 %
<b>charges financières</b>	<b>2 343 444</b>	<b>2 272 845</b>	<b>- 3,01 %</b>
intérêts de la dette (long et moyen termes)	2 343 444	2 272 845	- 3,01 %
<b>charges exceptionnelles</b>	<b>43 393</b>	<b>1 497 023</b>	<b>NS</b>
subvention aux mutuelles du personnel	7 546	8 301	10,01 %
cotisations à syndicats	25 847	13 750	- 46,80 %
autres charges exceptionnelles	10 000	11 000	10,00 %
indemnité de sortie de syndicat		163 972	
subvention à syndicat Millery-Mornant		1 300 000	

<b>dépenses imprévues</b>	<b>27 101</b>	<b>66 393</b>	<b>143,54 %</b>
<b>total mouvements réels</b>	<b>5 769 017</b>	<b>6 822 482</b>	<b>18,25 %</b>
<b>total mouvements réels même périmètre</b>	<b>5 769 017</b>	<b>5 358 119</b>	<b>- 7,12 %</b>
<b>intérêts courus non échus</b>	<b>15 900</b>	<b>16 900</b>	<b>6,29 %</b>
<b>dotations aux amortissements</b>	<b>9 998 820</b>	<b>9 330 451</b>	<b>- 6,68 %</b>
- amortissements techniques	9 462 837	8 794 468	- 7,06 %
- transfert de charges	535 983	535 983	0,00 %
<b>autofinancement prévisionnel</b>	<b>5 700 000</b>	<b>5 700 000</b>	<b>0,00 %</b>
<b>sous-total mouvements d'ordre</b>	<b>15 714 720</b>	<b>15 047 351</b>	<b>- 4,25 %</b>
<b>total général des charges d'exploitation</b>	<b>21 483 737</b>	<b>21 869 833</b>	<b>1,80 %</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée à 31,301 M€

La Communauté urbaine assure les investissements dans le cadre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse dont les objectifs sont repris dans le nouveau plan de mandat, pour une politique visant la qualité de l'eau potable, la permanence des débits et des quantités distribuées par un réseau qui avoisine les 3 600 km.

La programmation pluriannuelle des investissements, dont le bilan a été présenté le 24 novembre 2003 lors du débat d'orientation budgétaire, prévoit une enveloppe de 20,50 M€ en charge nette à laquelle le cadrage du budget primitif 2004 se conforme.

Le montant des opérations ayant fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme dans le budget des eaux est de 61,11 € en dépenses, 29,5 € en recettes, soit un besoin de financement de 31,6 M€ pour la période 2002 à 2007.

A la fin 2003, 41,97 M€ devraient être payés, 20 M€ encaissés pour ces opérations là. Le besoin de paiement en 2004 est estimé à 20,5 M€, les subventions sont attendues à hauteur de 3,3 M€.

La TVA est récupérée par les fermiers puis reversée à la Communauté urbaine. Ces flux sont retracés dans des écritures comptables complexes de constatation des créances qui s'équilibrent à 3,35 M€ en dépenses et en recettes, et en une recette réelle de même montant qui finance la dépense opérationnelle.

Le budget 2004 présente la ventilation comptable du paiement des factures attendues en 2004 au titre des opérations lancées depuis le début du mandat et dont le financement a été décidé par l'assemblée dans un cadre pluriannuel. Le montant des travaux à payer serait de 19,744 M€, les dépenses pour logiciels informatiques s'élèveraient à 0,701 M€.

Les mouvements financiers prévisionnels assurent le financement de la charge nette. Les dépenses réelles sont destinées à assurer l'amortissement du capital de la dette pour 5,481 M€.

Les recettes d'investissement, outre les créances de TVA, sont des produits internes provenant de l'exploitation à hauteur de 13,384 M€ : les amortissements techniques et financiers et le virement de la section d'exploitation. Le budget s'équilibre avec l'inscription d'un emprunt de 6,5 M€ respectant la santé financière de ce budget dont le désendettement est constant depuis 15 ans.

**Budget primitif 2004 - budget annexe des eaux - section d'investissement - tableau n° 5**

Libellé	dépenses	recettes	charge nette
<b>investissement opérationnel</b>			
subventions de l'Agence de l'eau		2 272 608	- 2 272 608
aides de l'Agence de l'eau		750 000	- 750 000
immobilisations incorporelles	701 000	114 880	586 120
immobilisations corporelles	25 000	0	25 000
immobilisations en cours	19 744 100	3 235 656	16 508 444
emprunt	5 481 088	6 500 000	- 1 018 912
<b>mouvements financiers</b>			
avances	29 900	29 900	
immobilisations financières	3 350 536	3 350 536	
dépenses imprévues	306 404		306 404
<b>sous-total des mouvements réels</b>	<b>29 638 028</b>	<b>16 253 580</b>	<b>13 384 448</b>
lcne	15 900	16 900	- 1 000
amortissements	1 647 003	9 330 451	- 7 683 448
virement de la section de fonctionnement		5 700 000	- 5 700 000
<b>sous-total des mouvements d'ordre</b>	<b>1 662 903</b>	<b>15 047 351</b>	<b>- 13 384 448</b>
<b>total de l'investissement</b>	<b>31 300 931</b>	<b>31 300 931</b>	

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 2 décembre 1996 et celle n° 2002-930 en date du 16 décembre 2002 ;

Vu l'arrêté ministériel portant sur l'harmonisation de la M 14 et la M 49 en date du 27 août 2002 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de lire :

- dans le tableau n° 3 intitulé Budget primitif - budget annexe des eaux - tableau n° 3, les montants, hors pourcentages, sont à indiquer en M€ et non en €,

- dans la **SECTION D'INVESTISSEMENT**, au quatrième paragraphe, il convient de lire 61,11 M€ en dépenses au lieu de 61,11 € en dépenses et 29,5 M€ en recettes au lieu de 29,5 € en recettes.

**DELIBERE**

**1° - Accepte** les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

**2° - Approuve** le budget primitif de l'exercice 2004 du budget annexe des eaux arrêté à 53 170 764 €.

**3° - Dit** que les crédits sont exécutoires par le comptable public pour leurs montants par compte à deux chiffres pour la section d'investissements et des chapitres globalisés en exploitation tels que définis par l'arrêté du 27 août 2002 portant sur l'harmonisation de la M 14 et la M49.

**4° - Décide** l'attribution de subventions accordées, telles qu'elles figurent dans l'état annexé au projet de budget.

**5° - Applique** les durées d'amortissement telles qu'approuvées par le conseil de Communauté du 2 décembre 1996.

**6° - Confirme** que, pendant l'année 2004, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière de charges salariales s'étendront également aux agents communautaires.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,